



RÉPUBLIQUE FRANCAISE

DÉPARTEMENT DU GERS

VILLE DE PAVIE

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Membres en exercice :	19
Présents :	14
Procurations :	4
Votants :	18
Date de convocation :	22/03/2024
Votes Pour :	18
Votes Contre :	-
Abstentions :	-

Séance du jeudi 4 avril 2024 à 20 H 30

Le Conseil municipal de la Commune de Pavie, dûment convoqué, s'est réuni, à la salle du Conseil Municipal, sous la présidence de Jean-Michel BLAY, Maire.

**PRÉSENTS** : Mesdames, Messieurs, Jean-Marc AUTIÉ, Karine BESSÉ, Jean-Michel BLAY, Claudine CARAYOL, Alexandre DENEITS, Jacques FAUBEC, Jacques GABRIEL, Brigitte LALANNE BAJON, Pierre MASURE, Jean-Marc REGNAUT, Alexandra SAGOT, Ludovic SICARD, Marie-Christine VERDIER, Éric ZAMPIERI.

**PROCURATIONS** : Isabelle BRUNEL donne procuration à Marie-Christine VERDIER, Radouane KHABBAL à Ludovic SICARD, Philippe SENTEX à Alexandre DENEITS, Géraldine DUTREY à Brigitte LALANNE BAJON.

**ABSENTE** : Martine DAREUX.

**SECRETAIRE** : Karine BESSÉ.

Délibération n° 2024\_031

7.5 Subventions

**Objet : Sécurisation des terrains de football n°2 et n°4 par mise en place d'une main courante.**

Monsieur le Maire rappelle la nécessité de sécuriser les terrains de football n°2 et n°4 par pose d'une lice. Le projet est estimé à 10 792€ HT soit 12 950,40€ TTC.

Afin de financer ces travaux, qui permettront notamment le classement du terrain au niveau fédéral, Monsieur le Maire fait part de l'opportunité d'obtenir une subvention de 5 000€ par le Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA).

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention auprès de l'Etat (DETR 2025) au taux de 30%.

**Plan de financement :**

- DETR : 10 792 x 30%	3 237,60 €
- FAFA	5 000,00 €
- Commune de Pavie	2 554,40 €
<b>Total HT</b>	<b>10 792,00 €</b>
- Commune de Pavie TVA 20%	2 158,40 €
<b>Total TTC</b>	<b>12 950,40 €</b>

Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de se prononcer sur cette opération et son financement. Il informe qu'il sollicitera les concours financiers correspondants, conformément à la délégation qu'il a reçu du Conseil municipal dans ce domaine, par la délibération n°2020-057 du 26 mai 2020.

D2024-031

**Après discussion, le Conseil municipal, à l'unanimité décide :**

- D'approuver le projet et le plan de financement prévisionnel
- De prendre acte des demandes de subvention par Monsieur le Maire auprès de Monsieur le Préfet, une subvention au titre de la DETR 2025 pour un montant de 3 237,60 €,
- De prendre acte des demandes de subvention par Monsieur le Maire auprès du Fonds d'Aide au Football Amateur (FAFA), une subvention pour un montant de 5 000 €,
- D'autoriser Monsieur le Maire à prendre toutes mesures relatives à ces décisions.

*Fait et délibéré les jour, mois, et an susdits.*

**Pavie, le 15 avril 2024**

**Le Maire,**

**Jean-Michel BLAY**

